

FAUX TRACT DE JEAN-LUC MÉLENCHON : MARINE LE PEN DÉBOUTÉE DANS LE VOLET DIFFAMATION

HÉNIN-BEAUMONT. Peut-être le dernier acte d'une affaire empoisonnée qui avait ponctué la campagne législative de 2012 et le médiatique *mano a mano* entre Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon. Après un procès sur le fond de ce faux tract, au terme duquel M^{me} Le Pen avait finalement été relaxée en appel, restait à la justice à se prononcer sur une poursuite en diffamation. Celle-ci visait l'avocate du candidat Front de gauche, Raquel Garrido, qui avait déclaré en 2012 à l'AFP : « *Nous sommes sûrs de nous quant au fait que Marine Le Pen est une délinquante.* » Un terme que le tribunal correctionnel de Paris n'estimera pas diffamatoire, jugeant que M^e Garrido n'a « *pas dépassé les larges limites de la liberté d'expression qui doit être reconnue à un avocat s'exprimant pour le compte de son client, dans le cadre exclusif de la défense de ses intérêts, à l'occasion d'un litige opposant, de manière particulièrement médiatisée, deux personnalités publiques* ». Une relaxe face à laquelle le conseil de la présidente du FN expliquait que sa cliente se réservait la possibilité de faire appel.

28LILLE Mercredi 01 juin Page:6/7

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)